

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3679 Rect.

présenté par
M. Vidalies, M. Eckert
et les membres du groupe Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« des salariés »,

les mots :

« de la société ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le principe du repos dominical a été posé en principe social en 1906. Il poursuit un intérêt beaucoup plus large que celui des salariés. Il fait sens en termes de vivre en commun. C'est le lien social qui est mis en avant comme valeur commune aux travailleurs.